



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



moissac



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avenant portant modification de la convention de coordination entre la police municipale de Moissac et les forces de sécurité de l'État.

Entre le préfet de Tarn-et-Garonne, monsieur le maire de Moissac et monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Montauban.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les articles 1 à 20, et l'article 22 de la convention de coordination entre la police municipale de Moissac et les forces de sécurité de l'État du 3 décembre 2020 sont inchangés.

Article 2 : L'article 21 de la convention est ainsi modifié ; « la présente convention est prorogée jusqu'au 1^{er} avril 2024 »

Fait à Montauban le

Le préfet de Tarn-et-Garonne

Le maire de Moissac

Le procureur de la République

Vincent ROBERTI

Romain LOPEZ

Bruno SAUVAGE